



Analyse comparée de 18 modèles de prêt numérique en bibliothèques publiques européennes et nord-américaines – 2014

Catherine Muller, Mabel Verdi

Les billets d'EnssibLab
12 mai 2015

Alors qu'un bibliothécaire français vient de créer à l'occasion de la journée internationale du 6 mai contre les DRM un [nouveau service dédié aux livres numériques](#) garantis 100 % sans DRM, [ebookenbib](#), pour "valoriser des œuvres du domaine public et sous Creative Commons", il est intéressant de revenir sur une étude publiée en 2014 qui livre une synthèse des modèles de prêt numérique en Europe et en Amérique du Nord. Ce rapport, [A Review of Public Library E-Lending Models](#), réalisé par le cabinet de conseil international *Civic agenda* de l'UE à la demande de la [bibliothèque nationale des Pays-Bas](#) et de la bibliothèque numérique flamande [Bibnet](#), propose une **analyse comparée de 18 modèles de prêt de livres numériques** adoptés par les bibliothèques publiques, principalement en **Europe** mais également aux **États-Unis** et au **Québec**. L'étude dresse ainsi un panorama international des services de prêt numérique et passe en revue les principaux **modèles économiques** de prêt numérique en vigueur en bibliothèques : licence, paiement à l'acte, bibliothèque numérique intégrée, ou encore modèle hybride dont relève l'exemple français de PNB.

Tour d'horizon des plateformes de prêt numérique européennes et nord-américaines

| Pays | Initiative | Modèle de prêt numérique / date lancement |
|------------------------------|--|---|
| Belgique, Flandre | Bibnet | E-Boeken in de bib 2014 |
| République Tchèque | Albatross Media | eReading.cz 2013 |
| Estonie | Tallinn Central Library | ELLU 2012 |
| Danemark | Danish Agency for Culture | eReolen 2011 |
| France | Dilicom/CNL | PNB / Bibook 2014 Bibliondemand 2014 |
| Finlande | Helsinki City Library | E-Books for Public Libraries / Ebib 2012 |
| Allemagne | EKZ | divibib , digitale virtuelle bibliotheken 2007 |
| Pays-Bas | Dutch Digital Library/ Stichting Bibliotheek.nl | dbnl , digitale bibliotheek voor de Nederlandse letteren 2014 |
| Norvège | Norwegian Arts Council | eBib, eBokBib and BS Weblaan 2012 |
| Norvège | The National Library | Bokyhlla.no 2012 |
| Slovénie | Beletrina Academic Press/The Slovenian Library Association | Biblos Lib 2013 |
| Espagne | Ministry of Education, Culture and Sport/Libranda | iBiblio /eBookPozuelo 2014 |
| Suède | Stockholm Public Library and Ordfront/Publit | Biblioteket.se 2012 |
| Royaume-Uni / Angleterre | Arts Council e-Lending Pilot (four projects) | Newcastle, Peterborough, Derbyshire, Windsor 2014 |
| Royaume-Uni / Pays de Galles | CyMAL | e-Books for Wales 2011 |

| | | |
|-----------------------------|--|---|
| États-Unis Californie | / CALIFA Library Group/Contra Costa County Library | enki, "an ebook platform by libraries for libraries" - opensource 2013 |
| États-Unis Massachusetts | / Massachusetts Library System/Baker & Taylor and Biblioboard | MA e-Book Project 2014 |
| Canada Québec | / The Association of Quebec Public Libraries, the Quebec National Library and Archives, and the BIBLIO network/BIBLIOPRESTO.CA | PRETNUMERIQUE.CA 2011 |

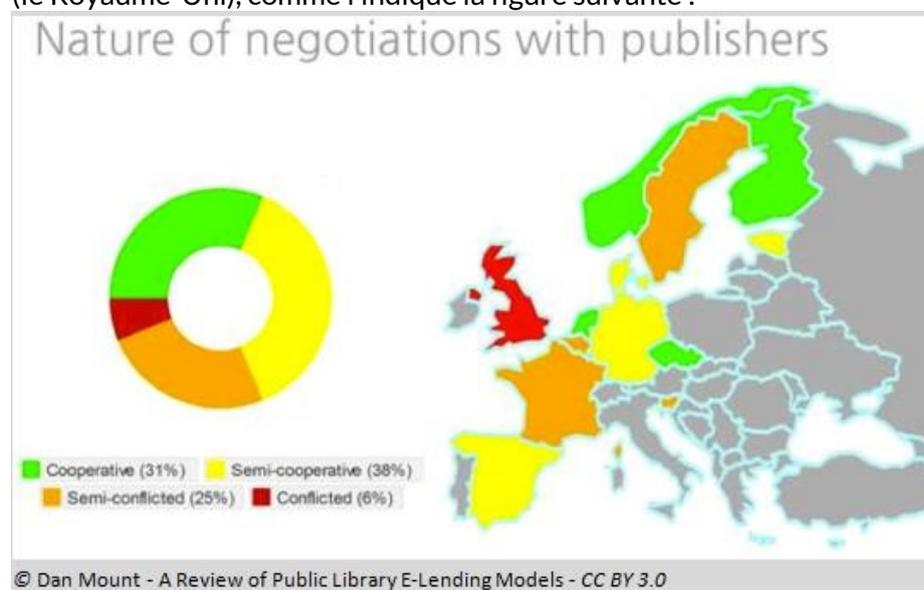
Succès du modèle ? Ce qu'il faut retenir en 5 points.

Soutien et cadre politique

Cette étude révèle que l'**environnement politique** dans lequel fonctionnent ces modèles à un effet significatif sur le développement et le succès de ces initiatives. En effet, l'existence de **budgets nationaux** pour l'acquisition des e-books, ainsi que de **mécanismes et organismes pour négocier les conditions des licences**, peut contribuer à la durabilité de ces modèles et à obtenir des modalités de licence plus favorables pour les éditeurs et les bibliothèques.

Proximité avec les éditeurs

En outre, dans près de 70% des modèles analysés, les négociations de licences avec les éditeurs ont été qualifiées de « coopératives » ou « semi-coopératives ». Cependant, il existe des pays où ces négociations ont été qualifiées de « **semi-confliktuelles** » (la France) et de « conflictuelles » (le Royaume-Uni), comme l'indique la figure suivante :



Maturité du projet

Un autre résultat qu'apporte cette étude montre que, en règle générale, **les modèles les plus anciens** de prêt d'e-books ont tendance à offrir un plus grand nombre de titres et à présenter des chiffres d'utilisation plus élevés que dans les modèles plus récents. Par exemple, l'Allemagne – qui a commencé son projet de prêt d'e-books en 2007 – présente une moyenne de plus de 650.000 prêts des e-books par mois. En dehors de l'expérience allemande, la modalité du

« paiement à l'acte » (pay-per-loan) présente en moyenne plus d'emprunts de livres numériques par mois.

Paternité du projet ? Le modèle des bibliothèques "auto-entrepreneuses"

Quant aux plates-formes, plusieurs initiatives étatsuniennes visent à créer des **solutions locales de prêt d'e-books**. En Europe, les seuls modèles étudiés qui hébergent directement leurs propres fichiers sont norvégien et flamand. Selon cette étude, **créer sa propre plate-forme permet d'avoir plus de contrôle sur les fichiers**, en permettant aux lecteurs d'être dans le même écosystème tout au long du processus de prêt. Un autre avantage est que les bibliothèques peuvent offrir l'accès à une large sélection de contenus de l'histoire locale, à des **œuvres du domaine public**, à de petits titres d'éditeurs et à des livres **autoédités**. Cependant, la logistique associée à l'élaboration et le maintien d'une plate-forme peut être coûteuse, et dans la plupart des cas elle n'est abordable qu'avec le soutien du gouvernement central ou local.

Tester les licences pour trouver la formule adaptée à son public



Sur les 18 modèles examinés dans cette étude, près de 40% fonctionnent uniquement sur la base de **licences mono-utilisateur**, notamment en Estonie, en Espagne, en Norvège, au pays de Galles, en Californie et au Québec. La popularité de ce type de licence peut s'expliquer – selon cette étude – par le fait que ce modèle est bien compris par les bibliothécaires, car il ressemble au modèle de prêt de livre papier

traditionnel. De plus, ce rapport suggère qu'un intérêt permanent pour les licences mono-utilisateur peut inciter les éditeurs à autoriser l'emprunt entre bibliothèques de leurs livres numériques. Cependant, ces licences – qui dans la plupart des cas ne sont pas remboursables – demandent aux bibliothèques d'investir dans un nombre défini de prêts qui peuvent ne pas correspondre à la demande réelle pour un titre.

La France, l'Allemagne, la Slovénie, la Finlande, et les Massachusetts aux États-Unis, fonctionnent avec des **modèles hybrides** qui combinent les licences mono-utilisateur avec d'autres types de licences. Généralement, ces modèles ont recours à la licence mono-utilisateur pour les nouveautés, tout en offrant des licences multi-utilisateurs pour les titres plus anciens et des licences d'utilisation illimitée pour certains titres, souvent du domaine public ou de contenu autoédité.

Le type de licence « **paiement à l'acte** » est utilisé dans les modèles flamand, hollandais, suédois, danois et tchèque. Ce type de licence a l'avantage d'éliminer la restriction concernant les utilisateurs simultanés, propre aux licences mono-utilisateurs, et, du moins en théorie, de répondre aux attentes croissantes des usagers à l'accès sur demande à un contenu numérique. Pourtant, ce rapport insiste sur le fait qu'il faut accorder une importance majeure à la gestion

budgétaire et à la prévision des licences. Cela semble difficile à gérer dans un contexte où la plupart des bibliothèques font des prêts de livres numériques et de livres physiques en parallèle. Un autre avantage de ce type de licence est la réduction du risque d'acheter des livres qui auraient une faible demande. Cependant, dans les cas où la licence est combinée avec des paiements initiaux des prêts, cet avantage est considérablement réduit.

Ce rapport conclut que le **dialogue entre les bibliothèques et les éditeurs** s'avère primordial pour construire progressivement un **modèle convenable** de prêt de livres numériques. Ce dialogue favorisera ainsi l'accès à un large éventail de livres à un **prix raisonnable**. Il permettra en outre d'améliorer les conditions de licence proposées par les éditeurs et de persuader d'autres éditeurs de participer.